

## **Compte rendu de la séance du 28 novembre 2024**

**Président de la séance** : Claudine VIVAREZ

**Présents** : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

**Représentés** : Ophélie DENJEAN représentée par Françoise BARDET

**Absents et excusés** : Amandine TILLET

**Secrétaire de la séance** : Christiane JANICOT

### **Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10-10-2024
  - **Délibérations:**
    - Création d'un poste permanent
    - Plan de financement projet transformation école en mairie
  - **Informations:**
    - Convention de mise à disposition des locaux aux associations.
  - **Divers:**
    - Exposition "100 ans de Frayssinhes",
    - Point sur l'organisation de Noël et galette des Rois
- 

### **Approbation du compte rendu de la séance du 10-10-2024** : approuvé à l'unanimité

Il est fait remarque que la réfection de la clôture du jardin du locataire de la Mairie nécessiterait une relativement lourde intervention (remplacement de plusieurs poteaux béton). De ce fait, elle fera l'objet d'une opération ultérieure (2025).

Toutefois le remplacement du couvercle de la cuve d'assainissement de la salle polyvalente (sis dans le jardin ci-dessus cité) est urgent.

### **Délibérations du conseil** :

#### **Création d'un emploi permanent - secrétaire général de Mairie dans une commune de moins de 2000 habitants**

La création du poste de rédacteur est liée au dispositif exceptionnel de promotion interne dérogatoire pour les agents occupants les fonctions de secrétaire générale de mairie. Il remplace et annule le poste support précédent.

L'agent exerçant sur 2 communes, c'est la collectivité à laquelle le fonctionnaire consacre la plus grande partie de son activité (= mi-temps à Frayssinhes) qui fait la proposition d'inscription sur la liste d'aptitude.

La loi oblige les maires des communes de moins de 3500 habitants à nommer un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie.

La création du poste est adoptée à l'unanimité.

• **Demande de subvention: Réhabilitation de l'ancienne école communale en mairie**

**- Fonds de concours CAUVALDOR 2025 -**

**- Région Occitanie**

**- FAST 2025 (Département du Lot**

**- DETR 2025 (Etat)**

Mme la Maire rappelle que ce projet a pour but de restaurer cet ancien bâtiment communal afin d'y transférer la mairie. Le bâti existant sera conservé et agrandi pour créer une salle du conseil municipal, un secrétariat, une salle d'archives ainsi que des toilettes. L'étage sera aménagé afin de pouvoir accueillir des associations dans des espaces dédiés. Les travaux seront réalisés en harmonie avec l'architecture du lieu tout en respectant les normes relatives à la consommation énergétique et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La collectivité sera accompagnée par le SDAIL (Syndicat d'aménagement et d'Ingénierie du Lot) dans ce projet.

Les nouveaux espaces communaux ainsi créés seront plus adaptés aux besoins actuels de la municipalité et des usagers.

Dans ce contexte, Mme la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement qui s'établit comme suit:

	Montant HT	Montant TTC
- Etudes (diagnostics énergétiques, immobilier, étude géotechniques...)	4 905,00	5 806,00
- Assainissement	95,00	95,00
- Publicité	3 000,00	3 600,00
- Géomètre	820,00	984,00
- Notaire	1 100,00	1 100,00
- Honoraires SDAIL	12 891,00	12 891,00
- Honoraires MOE	52 819,64	63 383,57
- Travaux	480 178,57	576 214,28
- Bureaux de contrôle (CT et SPS)	11 040,00	13 248,00
<b>TOTAL</b>	<b>566 849,21</b>	<b>677 321,85</b>

Subventions :

	Taux en %	Montant	Sollicitée / accordée
DETR -Etat	30	170 054,76	Sollicitée
FAST	20	113 369,84	Sollicitée
Fonds de concours CAUVALDOR			
2024	8.82	27 483,46	Accordée
2025		22 516,54	Sollicitée
Région Occitanie			
Mise en Accessibilité	2	13 543,22	Sollicitée
Rénovation énergétique	6,19	35 119,51	Sollicitée
Autofinancement	32.6	184 761,88	
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>566 849,21</b>	

Les 4 délibérations sont adoptées à l'unanimité

Mme la Maire expose la situation :

Compte-tenu du nombre exponentiel de demandes DETR, le dossier de Frayssinhes n'a pas pu être retenu pour l'exercice 2024 (priorité aux projets relatifs à l'éducation et à la santé).

Le projet de la commune doit donc être redéposé pour 2025. Toutefois les critères d'attribution étant modifiés en 2025, la commune ne peut plus bénéficier d'une subvention à hauteur de 50%. La DETR ne sera donc que de 30%.

De la même façon, la demande déposée au département (FAST) qui nous permettait de bénéficier d'une aide de 30% sur les premiers 500 000€ des travaux (mesure exceptionnelle pour 2023/24), devient caduque (la commune n'ayant pas obtenu le support de l'Etat -DETR).

Nous ne pouvons obtenir du département pour 2025 qu'une subvention limitée à 20% du montant des travaux. Pour compenser cette perte globale de 30%, nous allons solliciter la région Occitanie sur les volets « accessibilité » et « rénovation énergétique » et augmenter notre demande de « Fonds de concours » à Cauvaldor (en 2 tranches 2024 et 2025 pour un total de 50 000€).

### **Informations**

#### **- Convention de mise à disposition des locaux**

Le bâtiment appelé « frigo » est utilisé pour stocker divers matériels:

- De la commune
- De particuliers de la commune en ayant fait la demande
- Des associations du village

Cet espace est mis à disposition à titre gratuit. Une convention précisant les conditions d'utilisation sera passée entre la commune et les utilisateurs.

#### **- Réouverture d'un chemin communal à Lavalade**

Mme la Maire donne lecture d'un courrier de M. François Tournemire propriétaire de bois à Lavalade demandant la réouverture d'un chemin communal afin de pouvoir accéder à des parcelles nécessitant une éclaircie sélective du peuplement, et donc le passage d'engins forestiers.

Il est convenu de rencontrer (janvier) M Tournemire pour définir les conditions de faisabilité de cette opération.

#### **- Exposition « Frayssinhes "100ans d'histoire" »**

Suite à certaines demandes d'exposer à nouveau les panneaux réalisés à l'occasion de la célébration de Madame la centenaire de Frayssinhes, il est constaté qu'une exposition pérenne ne paraît pas réaliste (pas de lieu couvert et coût prohibitif pour une exposition en extérieur). Les panneaux pourront être affichés à l'occasion des manifestations de la commune dans la salle polyvalente.

#### **- Mesures de sécurité pour les cyclistes**

Même si Frayssinhes n'est pas le haut lieu du cyclisme, certains habitants, les enfants, et quelques cyclo touristes empruntent nos routes et chemins.

Nos routes sont étroites et peuvent être dangereuses pour ses usagers.

Il ne serait pas superflu de sensibiliser la population à ce problème.

Un groupe de réflexion pour proposer des solutions sera mis en place en janvier.

#### **- Organisation des manifestations communales avec la participation active de l'association Vivre à Frayssinhes**

- Les illuminations seront installées par les conseillers semaine 49,
- Samedi 14 décembre : atelier pâtisserie pour les enfants, décoration de la salle avec les habitants.
- Dimanche 15 décembre à 15h : projection du film « Pôle express » suivie d'un goûter et de la distribution des cadeaux dans la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.

Claudine VIVAREZ  
Président de séance



Christiane JANICOT  
Secrétaire de séance